

# Filles et garçons (in)égaux dans l'enseignement !

## Introduction

On a longtemps cru que la mixité allait de paire avec l'égalité et que mettre les jeunes filles et les jeunes garçons, ensemble, dans une classe allait les influencer de manière positive et les encourager à élargir leur choix d'études. En effet, la mixité n'a pas été un projet pédagogique réfléchi, elle s'est imposée dans le cadre de la réforme de l'enseignement en Belgique pour des raisons économiques. Désormais tous les jeunes avaient accès au même enseignement et étaient préparé-e-s de la même manière à leur rôle de futur-e-s citoyen-ne-s égaux dans une société démocratique.

Les filles ont certainement profité de la mixité puisqu'aujourd'hui elles réussissent mieux à l'école que les garçons. C'est un phénomène général ! Les parents, la sphère politique, les pédagogues, les enseignant-e-s froncent les sourcils et s'inquiètent. En quelques années, le problème a changé de sexe, les filles ne sont plus à la traîne dans leur parcours scolaire, elles obtiennent de meilleurs résultats et choisissent des filières (en secondaire) qui les préparent mieux à l'enseignement supérieur.

Mais cette réussite tend à masquer les inégalités. La ségrégation sexuée en fonction des sections, orientations et options n'a pas disparu. L'étude Newtonia<sup>1</sup> a mis en lumière le manque d'attrait pour les filles des formations scientifiques et techniques les plus valorisées et les plus prometteuses en termes d'emploi. De manière générale, à niveau de qualification équivalent, les filles trouvent moins de possibilités d'emplois.. Elles sont plus exposées au chômage, concentrées dans des secteurs peu porteurs en termes de statut et de salaire (ségrégation horizontale) et accèdent difficilement aux postes de responsabilité et de direction (ségrégation verticale).

Il faut constater l'absence de prise en compte de ces indicateurs. Or, comme le notait l'Avis 65 du CEF<sup>2</sup>, de nombreuses recherches ont fait apparaître la persistance de stéréotypes sexistes dans l'enseignement que ce soit dans le matériel scolaire ou dans le traitement différentiel des élèves. Ces stéréotypes, souvent véhiculés de manière inconsciente par le corps professoral, les élèves, les parents, et les différents acteurs en charge de la socialisation des élèves entraînent trop souvent des discriminations. En effet, les études sur les interactions en classe montrent que les enseignant-e-s donnent la parole plus souvent aux garçons, qu'elles et ils leurs adressent plus de questions, de

---

<sup>1</sup> Newtonia, accès des jeunes femmes aux études universitaires scientifiques et techniques, Mateo Alaluf et Pierre Marage, Ulb, 2003

<sup>2</sup> Conseil de l'Education et de la Formation, avis n°65, "Qu'en est-il aujourd'hui de l'égalité des chances entre filles et garçons dans notre système éducatif"

commentaires, de remarques. De même, les travaux sur les attentes des enseignant-e-s par rapport aux élèves et sur leur évaluation des performances des élèves révèlent une surévaluation des capacités des garçons. On expliquera par exemple l'échec d'un garçon par le manque de travail et celui d'une fille par ses capacités intellectuelles limitées.

Ce traitement différentiel est en fin de compte défavorable aux deux sexes car il tend à fragiliser les filles dans leur construction identitaire et encourage chez les garçons des attitudes et comportements préjudiciables à leur apprentissage scolaire ! Il ne disparaîtra pas sans la volonté politique de faire du combat pour l'égalité des filles et des garçons dans l'enseignement une priorité afin de réaliser dans les faits la démocratisation de l'enseignement.

## **1. Prise en compte de la dimension du genre dans la formation des enseignant-e-s.**

### **1.1 La formation initiale des instituteur(trice)s et des régent(e)s.**

L'enjeu prioritaire de l'égalité des filles et des garçons entre dans la perspective d'une ouverture des *chances égales émancipation sociale réelle* de toutes et tous conformément au 4<sup>o</sup> de l'article 2 du décret du 31 mars 2004.

La FEF rappelle que le décret de décembre 2000<sup>3</sup> relatif à la formation initiale des instituteurs et institutrices et des régent-e-s a été modifié en 2005 en son article 5 : il prévoit l'introduction de la dimension de genre dans la liste des connaissances socioculturelles que les étudiant-e-s doivent s'approprier.

Dans cette optique, la FEF estime indispensable de garantir l'application optimale des dispositions relatives à la dimension du genre dans les cursus par une formation des futurs enseignant-e-s et des professeurs en charge de cette matière dans les hautes écoles pédagogiques. Le contenu, la formation des chargé(e)s de cours et la formation continue n'ayant pas été prévus, il semble primordial qu'un changement de nomination d'une activité de cursus soit envisagé dans sa globalité et donc prévoit le développement d'actions concrètes accompagnant ce changement de dénomination.

De plus, la formation des futurs enseignant-e-s à la problématique de l'égalité sexuée, figure dans le programme d'action gouvernemental pour la promotion de l'égalité femmes-hommes, de l'interculturalité et de l'inclusion sociale de la Communauté française adopté en février 2005. Il stipule : « la formation initiale et continuée des enseignant-e-

---

<sup>3</sup> Modifié en juillet 2005

s à l'égalité filles/garçons et à la mixité sera poursuivie et approfondie sur base d'une évaluation des actions pilotes actuellement menées dans certaines écoles ». Ces expériences (le projet Daphné<sup>4</sup> par exemple) ont rencontré un réel succès mais restent pour l'instant sans suite!

Et pour conclure sur ce point, la FEF souligne que l'enseignement est majoritairement composé de femmes, la féminisation étant la plus forte dans l'enseignement primaire et maternel. La mixité scolaire devrait passer également par une politique d'information sur les métiers et surtout d'incitation des hommes non seulement à suivre dans ces formations mais surtout à exercer cette profession. Car, si depuis quelques années, de jeunes hommes réussissent la formation de futurs instituteurs maternels ou primaires, les incitants extérieurs font que nous ne les retrouvons pas dans l'enseignement par la suite. Au moment de la construction de l'identité, il est primordial qu'un enfant soit confronté à des repères masculins et féminins dans le milieu éducatif.

## **1.2 La formation initiale des licencié-e-s**

De même, la dimension de genre devrait être intégrée dans le cursus de l'agrégation.

## **1.3 Intégration du genre dans le CAPAES**

Même si il n'y a aucune obligation de suivre un ensemble de cours dans le cadre du capaes, on peut espérer que ces futur-e-s professeurs soient sensibilisé-e-s à la question du genre. Car le principe d'égalité à la base de notre système éducatif implique une prise de conscience collective, une vigilance permanente pour éviter la reproduction d'inégalités dans l'enseignement et la société.

## **2. Introduction de la notion de genre dans les programmes scolaires.**

Le rôle et le statut des programmes scolaires sont précisés dans le décret Missions du 24 juillet 1997 (article 25, § 1) instituant la réforme dite de l'enseignement par compétences. Dans ce cadre, l'introduction du thème de l'égalité sexuée a toute sa place dans les programmes scolaires. Concrètement, pour donner un exemple, le thème de la dimension de genre peut être intégré dans le programme de sciences sociales : programme qui prévoit dès la deuxième et troisième

---

<sup>4</sup> DAPHNE, programme communautaire européen, a pour objectif de lutter contre les violences exercées à l'encontre des enfants, des adolescents et des femmes et d'aider les victimes. Il co- finance des projets menés par diverses associations en Europe. [http://europa.eu.int/comm/justice\\_home/funding/](http://europa.eu.int/comm/justice_home/funding/) ou [www.educ-egal.org](http://www.educ-egal.org)

secondaire des concepts nécessaires tels que la culture, la socialisation,....permettant la mise à jour de connaissances dans le contexte social contemporain, la structuration de la réalité et la détermination d'un cadre de référence chez l'élève.

### **3. Formation à la neutralité**

La FEF souhaite attirer l'attention sur le fait que cette nouvelle matière intégrée au programme des futurs institutrices, instituteurs et régents n'a pas de contenu défini. Il est donc difficile pour les chargé(e)s de cours sur le terrain de cerner ce concept de neutralité. Dans la continuité des éléments exposés au point 1, il paraît primordial que la sensibilisation au genre, et donc à un enseignement dépourvu de stéréotypes sexués, soit inscrite dans le cadre de ce cours.

### **4. Développement des études de genre**

**Celles-ci comprennent les enseignements et recherches prenant pour objet les femmes, les rapports entre les femmes et les hommes, le genre, l'égalité des sexes, le féminisme.**

Le programme d'action gouvernemental pour la promotion de l'égalité femmes-hommes, de l'interculturalité et de l'inclusion sociale de la Communauté française adopté en février 2005. Celui-ci recommande de «promouvoir les études et la recherche sur le genre ».

En ce qui concerne les enseignements dans ce domaine, force est de reconnaître qu'à l'exception d'une mineure en genre créée cette année à l'UCL, ces enseignements sont absents des universités francophones. Quant à la recherche sur le genre au niveau universitaire le même programme d'action précise : «Afin de remédier à la faible place de la question des rapports hommes femmes dans la recherche scientifique, la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique réunira les recteurs des universités de la Communauté française afin de réfléchir à la création d'un mécanisme de soutien qui permettrait la mise en place pérenne de départements de recherche sur le genre» Il semble donc indispensable, pour réaliser les objectifs fixés par le programme d'action, de libérer des fonds pour encourager la recherche (le programme d'action suggère la création d'un programme FNRS d'un million d'euros pour soutenir la recherche) Enfin, il serait hautement souhaitable qu'une commission égalité soit créée au sein du CIUF comme c'est le cas en Flandre au sein du VLIR afin de soutenir le développement des études de genre et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur.

## **5. Développer une campagne de valorisation de la présence des femmes dans les milieux académiques, la recherche et l'université.**

Les femmes font aujourd'hui des études scientifiques, certes, mais nous ne les trouvons pas aux postes élevés de la hiérarchie! Pourquoi y a-t-il si peu de femmes rectrices, de femmes professeurs ordinaires, de femmes dans les conseils d'administration, les commissions de sélection dans les universités<sup>5</sup> Ces constats imposent d'étudier les causes de ces blocages dans les carrières féminines et de développer une politique d'encouragement des femmes dans les milieux académiques à s'insérer dans la recherche universitaire.

## **6. Publicité non-stéréotypée**

Une politique soucieuse d'égalité et de qualité (une sous-représentation des femmes dans certaines sections constitue une menace pour la qualité) serait à développer en interdisant par décret aux responsables des établissements d'enseignement de développer (par prospectus, radio, journaux, Internet,...) des publicités stéréotypées afin de promouvoir leur établissement.

---

<sup>5</sup> Henau J.& Meulders D., 2003, Alma Mater, Homo Sapeins. Quel genre pour la recherche universitaire?